

Mairies-Scolarité - 006-2022-M32

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Mairies-Scolarité » dont la finalité est :
Le recensement des enfants dans notre base entre 3 et 16 ans.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification : Nom enfant, prénom enfant, date naissance, adresse, nom parent, prénom parent
- NIR

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 5 ans, à compter du 30/11/2022

L'accès aux données est réservé aux mairies.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un :

- Droit d'accès : oui

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**